

Transport Solidaire

Compte Rendu de la réunion du 21 février 2025

Présidente de séance : MF. GONZETTE

Présents : V.DELAGE, M.PERNIN, N.GRAS, M.COUSSEAU, C.COURTIAU, A.BERGEZ CAZALOU, C.DESTERCKE, R.DULON, A.HERVE, B.RAHARD, F.ROUEL

Ordre du jour : Présentation du projet de transport solidaire

But de ce projet : réduire l'isolement, renforcer le lien social, apporter une aide aux personnes sans moyens de locomotion.

Conditions requises pour l'usager : être capables de se déplacer seules (véhicule non adapté aux PMR)

ATTENTION au principe de non concurrence

- Ne remplace pas le yégo à la demande et le taxi boucalais.
- Ne remplace pas les transports sanitaires pris en charge par l'Ass. Maladie

Sujet 1 : Quels services proposer et périmètre d'action.

1)- Services de Loisirs, culture : aller à la médiathèque, au cinéma, aux clubs associatifs, sortie pour voir l'océan ou le lac (avec 2 encadrants)....

- **Besoins médicaux** : se rendre chez le médecin, à la pharmacie.....

- **Autres besoins** : se rendre chez le coiffeur, faire ses courses....

2) Périmètre : zone Moliets/Soustons

Bilan : Peut-être d'abord commencer dans la commune pour favoriser le lien social

Actions à entreprendre :

- Faire une enquête auprès de la population âgée pour identifier leurs besoins, leurs activités.

- Se renseigner dans son propre quartier pour identifier les personnes qui ont des besoins.

Sujet 2 : Quelle forme juridique adopter ? Structure

- Association ou régie ?
- Cotisation ou non pour l'utilisateur ?
- Nombre minimum de bénévoles : 15 à 20 bénévoles à recruter

Bilan : A l'unanimité, volonté d'assurer un service gratuit basé sur le volontariat. Contre l'idée d'une adhésion.

Actions à entreprendre :

- Demander un conseil juridique (ADACL)
- Voir auprès des associations pour appel aux bonnes volontés
- Autre mode de recrutement

Sujet 3 : les moyens de transport et assurance

- Le minibus du club sportif avec des jours spécifiques : lundi, mardi et jeudi
- Les voitures des bénévoles
- Questionnement sur les assurances des bénévoles

Bilan : Les bénévoles ici présents ont une préférence pour prendre leur voiture personnelle. Prendre le minibus pour des activités collectives avec un bénévole à l'aise pour conduire ce genre de véhicule.

Intervention de Monsieur le Maire confirmant que lorsque l'on conduit son véhicule, les personnes que l'on transporte sont prises en compte dans le contrat d'assurance auto (responsabilité civile). De plus il existe une assurance « préposés à la commune » pour les activités exercées pour le compte de la commune.

Actions à entreprendre :

- Après sondage des besoins et, pour les bénévoles qui préfèrent utiliser leur propre voiture, optimiser au maximum le transport par quartier.
- Recrutement

Sujet 4 : L'organisation

- Planning à élaborer :
- Pour le minibus : Jours fixes (lundi, mardi, jeudi) pour activités collectives
- Définir un délai d'inscription (1 semaine ?)
- Inscription auprès d'une personne référente

-Dossiers bénévoles à constituer (permis, CNI, attestation d'assurance et responsabilité civile)

Bilan :

-Personne référente : N. GRAS

-Inscription l'après midi

Action à entreprendre :

-Réfléchir sur l'élaboration du futur planning et le délai d'inscription

CONCLUSION

Un projet approuvé à l'unanimité dans un cadre de pur bénévolat et, un projet qui ne pourra aboutir que si le réseau de conducteurs bénévoles est suffisant.